CRIEL sur Mer
Plages et Vallée d'Yères
Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 20240313.05
Affectation des résultats 2024
Budget Principal Commune

Séance du :
13 mars 2025
Date de la convocation :
7 mars 2025
Date d'affichage :
7 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Claudine Pariche (pouvoir donné à Alain Trouessin), Isabelle Hochart (pouvoir donné à Eric Pruvost), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Guillaume Debeaurain (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Elodie Lemaigre (pouvoir donné à Martine Touzain), Brigitte Leborgne (pouvoir donné à Maurice Petit), Xavier Leconte (pouvoir donné à Patrick Lamy).

Absent excusé sans pouvoir : Marc Jourdain
Absent non excusé : Christian Adam

Madame Martine Touzain a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal Commune de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	246 781.60 €
Report à nouveau (B)	700 736.66 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (A+B)	**947 518.26 €**

Section d'Investissement :

Solde d'exécution	**70 889.41 €**
Restes à réaliser Dépenses	1 360 092.00 €
Restes à réaliser Recettes	965 382.00 €
Solde des restes à réaliser (D)	- 394 710.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	**323 820.59 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés la somme de (F)	**323 820.59 €**
2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	**623 697.67 €**
3°) Report du solde d'exécution de la section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté »	**70 889.41 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter au Budget Principal Commune 2025, le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024.

La Secrétaire de séance
Martine Touzain

Le Maire
Alain Trouessin

MAIRIE DE CRIEL-SUR-MER 76910

Acte transmis au représentant de l'état le 19 MARS 2025
Publié le 19 MARS 2025

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de le présente publication.